

LR

MINISTÈRE  
DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Section Permanente

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Janvier 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle rurale de St-Martin et ses abords à CAUDIES-de-FENOUILLEDÉS

Parcelles cadastrales visées:

Section D - Parc

619 à 621. 637 à 640.

Propriétaires:

Commune de Caudies de Fenouillèdes

638.D.

AUDOUY J.B. Mlle à Caudies-de-

Fenouillèdes,.....620.D.

CAUMELLE Albert à Caudies-de-

Fenouillèdes....619.D.

621.D.

CARRERE Jacques

624.D.

J. 470-43. [36292-2]

./...

LAPHYRE Elie à Caudies-de-Fenouillèdes 639.  
640.D.  
ROUSSET Pierre " " " " 657.D.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Caudies de Fenouillèdes et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 AOUT 1944

Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

*Jules*

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

Caudiès-de-Fenouillèdes. —

— Chapelle rurale de Saint-Martin et ses abords (parcelles n<sup>os</sup> 619 à 621,  
637 à 640, section D du cadastre) [*S. Ins.* : 16 août 1944].

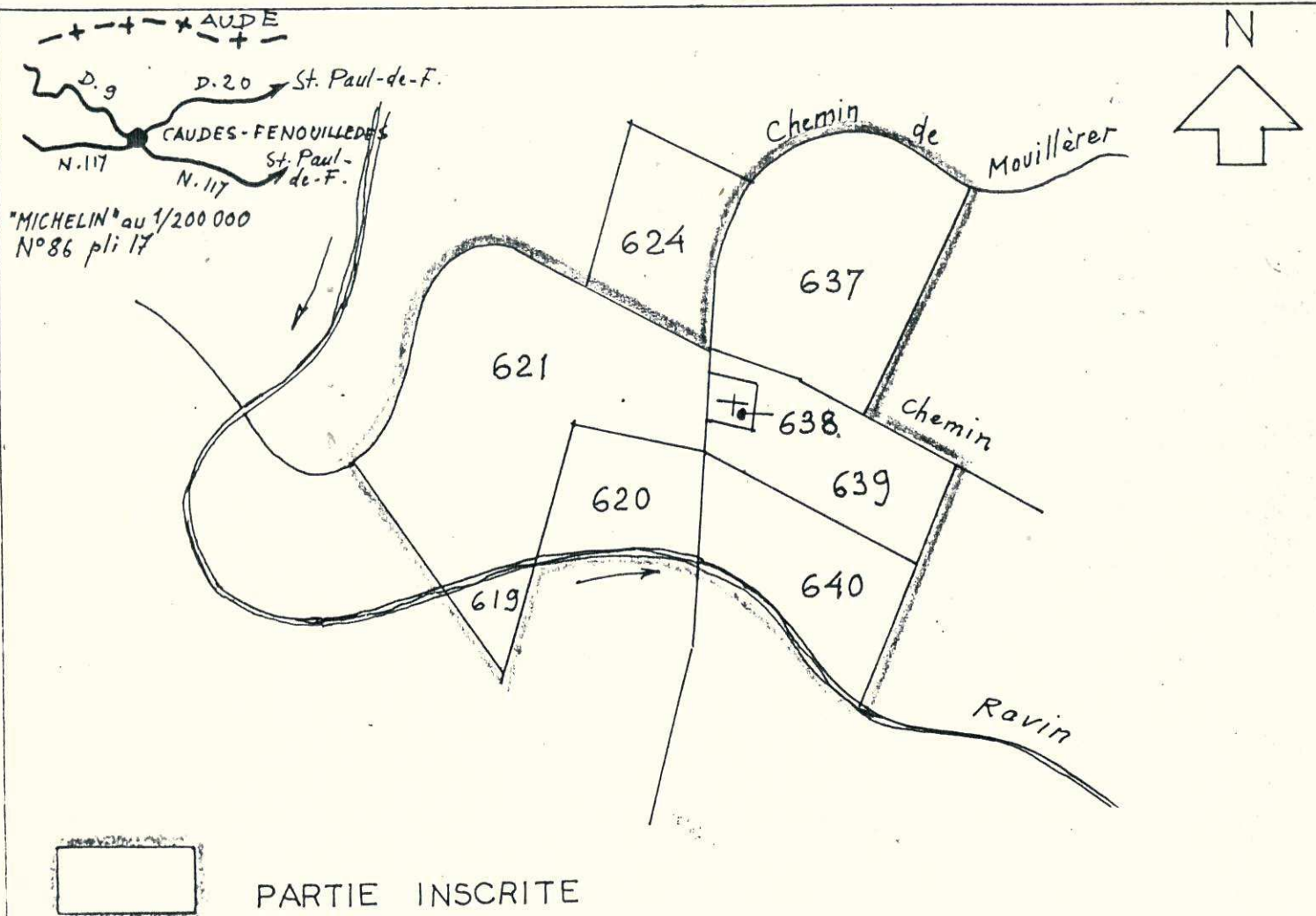
66 PYRENEES-ORIENTALES

# CAUDIES-DE-FENOUILLEDES

CANTON : ST. PAUL-DE-FENOUILLET  
ARRONDT : PERPIGNAN

## Chapelle rurale de St. Martin

Situation ? Echelle



Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle rurale de St.-Martin-et ses abords à CAUDIES-de-FENOUILLEDES.  
Parcelles cadastrales visées : Section D.Parc - 619 à 621. 637 à 640.

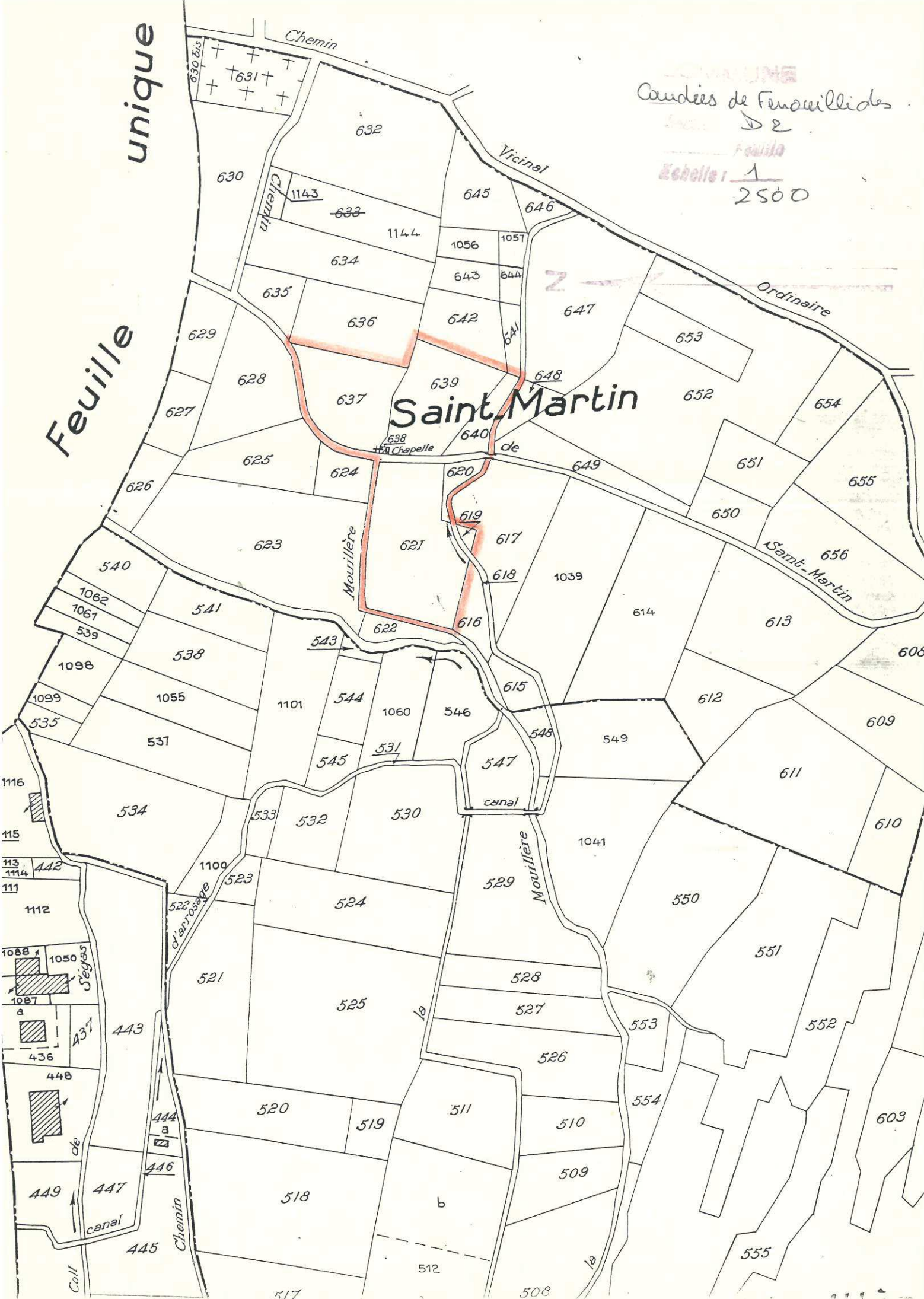
( Arrêté du 16 AOUT 1944 )

Feuille

unique

Caudées de Fenouilliades  
D 2  
Feuille  
Echelle:  $\frac{1}{2500}$

Saint Martin



DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : CAUDRÈS-DE-FENOUILLEDES

SITE : Chapelle marie de St Martin et ses abords

ARRETE : Site inscrit du 16 Août 1944

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
D	619 a' 621 637 a' 640	D2	619 a' 621 637 a' 640	Res de chae fenestre (Document du Ministère de l'Environnement et de l'Equipement de Vie)